



*La Wallonie, une gouvernance  
démocratique face à la crise*

**Philippe Destatte**  
directeur général de l'Institut Destrée

15 septembre 2015

---

Ce sont l'intérêt de l'analyse des régions européennes que sont l'Andalousie, le Pays de Galles, la Bretagne et la Wallonie, la problématique majeure de la vision partagée qui peut sous-tendre l'avenir de ces régions, ainsi que les enjeux de gouvernance et de leadership politiques, qui ont permis de réunir une centaine d'acteurs et de chercheurs au Palais des Congrès de Namur ce 11 septembre 2015 ! La qualité de ces ténors de la Science politique que sont Alistair Cole, Ian Stafford, Romain Pasquier et Christian de Visscher a constitué un facteur majeur d'attractivité. Avec le Président André Antoine, l'économiste Roland Gillet, ainsi que les différents intervenants, ils ont permis le succès de cette fructueuse journée. Celle-ci a également été rendue possible grâce au soutien de la Fondation Leverhulme, à l'implication des universités de Cardiff et de Louvain, et aux qualités organisatrices des collaboratrices et collaborateurs de l'Institut Destrée : Marie Dewez, surtout, mais aussi Jonathan Collin et Marie-Anne Delahaut.

L'objectif de cette intervention n'est évidemment pas de refaire une deuxième synthèse des travaux après celle qui a été brillamment réalisée par Christian de Visscher. Mon positionnement sera celui d'un rebond, qui se voudra questionnement et ouverture, davantage, bien entendu, que conclusion. Après l'analyse plus objective et plus froide du professeur de Science politique, mon regard sera moins comparatif, plus prospectif, davantage normatif assurément.

Lors de cette journée très riche, j'ai nourri trois questions, trois enjeux qui me paraissent déterminants pour la Wallonie :

- comment assumer la responsabilité collective du développement régional ?
- comment réactiver le redressement de la Wallonie ?
- comment donner davantage de cohérence institutionnelle à notre région ?

## **1. Comment assumer la responsabilité collective du développement régional ?**

Les acteurs wallons n'endossent pas la responsabilité collective qui est la leur dans le redressement de la Wallonie. Pourtant, cette question me paraît essentielle, notamment en termes d'évaluation des politiques publiques. N'accepterait-on pas le principe d'une évaluation plus franche et plus sincère si on considérait que les politiques menées ne sont pas de la seule responsabilité des élus mais aussi de

celle de tous les acteurs qui y sont impliqués ? Lors de la première table ronde, ce 11 septembre, le chef de groupe socialiste au Parlement wallon, le député Christophe Collignon, rappelait justement que la Wallonie est à un tournant de son développement, qu'il fallait accélérer la stratégie de reconversion mais que le monde politique n'était pas le seul à devoir s'investir.

On l'a peu rappelé mais c'est en ce sens que le concept de gouvernance est opératoire. En tant que *processus par lequel une organisation ou une société se conduit elle-même*, l'idée même de la gouvernance est particulièrement adéquate dans le contexte de l'implication des acteurs à l'occasion de la mise en œuvre d'une stratégie. Le politologue canadien Steven Rosell, auteur de cette définition en 1992, ajoutait que *les dynamiques de communication et de contrôle sont centrales dans ce processus* <sup>1</sup>. Précisons d'emblée que cette approche ne désresponsabilise en aucun cas les élus qui restent les seuls détenteurs, avec les fonctionnaires délégués, de la légitimité démocratique. Mais la gouvernance telle que décrite n'est pas encore établie, ainsi que l'a souligné le président du Parlement wallon dans son discours d'ouverture. Cette dynamique induit une tout autre approche que celle évoquée par le Délégué spécial du Gouvernement wallon, Alain Vaessen, lorsqu'il donnait en exemple, lors de la deuxième table ronde, le Plan wallon de Lutte contre la Pauvreté. Évidemment qu'on ne peut que se réjouir de voir un tel enjeu présenté et pris en charge par la totalité du Gouvernement sous la houlette du Président Paul Magnette. Nous admettons que visuellement cette réunion de tous les ministres est symbolique de transversalité et de mise en œuvre collective. Nous comprenons bien l'intérêt des concertations qui ont eu lieu en amont avec des acteurs concernés. Mais admettons aussi, que si le Plan wallon de Lutte contre la Pauvreté avait été co-construit par tous ces acteurs – l'Administration, les associations, les réseaux, les entreprises, les organisations syndicales, etc. – et qu'au lieu d'être présenté par huit ministres, il avait été présenté conjointement par le gouvernement et 50 ou 100 acteurs décidés à porter le changement, non seulement la responsabilité de ces acteurs à le réussir aurait été plus grande, mais les conditions de sa réussite auraient été plus réelles et l'évaluation de sa mise en œuvre plus objective, car moins risquée et moins culpabilisante pour les élus. Je n'oublie pas non plus que, la dernière fois qu'un ministre-président wallon a réellement tenté de mettre en place un dispositif de gouvernance aussi ouvert, c'était Elio Di Rupo en 1999, à l'occasion du premier Contrat d'Avenir lancé par le Gouvernement Arc-en-Ciel. Il faut reconnaître que, à de rares exceptions comme Inter-Environnement Wallonie ou l'Institut Destrée, les acteurs, suspicieux et peu conscients des enjeux de la participation, n'avaient guère été au rendez-vous.

La clef de ce mécanisme de gouvernance, c'est la contractualisation, c'est-à-dire l'engagement réciproque et formalisé des obligations que chacun prend pour atteindre l'objectif défini en commun. Il s'agit évidemment d'une logique de concertation et de convergence entre les acteurs, comme l'a préconisée Jean-Pierre Dawance au nom du Conseil économique et social de Wallonie. Mais il s'agit aussi de plus que cela : être ensemble au feu, dans la tranchée, et s'élancer ensemble vers les périls demandent bien davantage qu'une consultation, bien plus qu'une concertation. Ce mouvement exige confiance, respect et conviction. Cette dynamique implique des objectifs et des valeurs communs, donc une vision commune d'un avenir dans lequel on s'inscrit ensemble. Il s'agit de bien plus que de modalités de gouvernance, il s'agit de finalités.

Ne soyons pas nous-mêmes dupes. En termes de gouvernance, l'écart entre ce modèle et celui qui se pratique aujourd'hui en Wallonie est aussi important que la différence qui existe entre le jour et la nuit.

## 2. Comment réactiver le redressement de la Wallonie ?

Il existe des voix qu'on n'entend guère, ou qu'on ne veut pas entendre. Dès 2002, à l'occasion d'une présentation du mécanisme du Contrat d'Avenir pour la Wallonie au congrès annuel de l'Association française des Contrôleurs de Gestion (AFIGES), Serge Roland, auditeur à la Cour des Comptes, et moi-même, avons mis en évidence la faiblesse des moyens budgétaires dédiés à ce plan stratégique, comparée à l'ampleur de ses ambitions. Nous avons souligné alors que, avec moins de 5 % des budgets, le Contrat d'Avenir jouait sur les marges et n'atteignait pas la masse critique nécessaire pour obtenir des résultats tangibles [2]. Je me souviens avoir été invité à présenter cette analyse devant un groupe politique du Parlement wallon. Nous avons tenu ce même discours pour le Plan prioritaire wallon dit Plan Marshall. A l'occasion de l'annonce de la nouvelle version du Plan Marshall, près de dix ans après la première mouture et plus de 15 ans après le Contrat d'Avenir pour la Wallonie, le journal *L'Echo* a interrogé plusieurs acteurs majeurs – c'était le 21 mai dernier. Cette interview semble être passée quasi inaperçue et n'avoir pas été suivie d'effets. Pourtant, Martine Lefèvre, responsable du programme d'évaluation du Plan Marshall 2.vert à l'IWEPS y confirmait que le budget de cet instrument stratégique n'avait représenté que 4,7 % du budget total de la Région, concluant qu'il s'agissait d'un poids relatif par rapport à la masse globale. Giuseppe Pagano, interrogé lui aussi à cette occasion, déclarait que les montants mobilisés étaient insuffisants et, en tout cas, trop faibles pour avoir un impact sur le PIB, le budget Marshall représentant entre 0,5 et 0,8 % du PIB wallon par an. Didier Paquot, directeur du Département Économie de l'Union wallonne des Entreprises, estimait quant à lui que la question ne résidait pas dans un problème de volume budgétaire mais plutôt de l'efficacité de son affectation [3].

En fait, au moins quatre pistes de réponses ont été évoquées ce 11 septembre pour réactiver le redressement de la Wallonie.

### 2.1. Des mythes qui sont des freins à l'entrepreneuriat

La première piste part de l'idée, rappelée par le Professeur Pagano, que 30 à 40 ans de déclin ont laissé des traces économiques mais aussi et surtout mentales profondes sur la société wallonne. Ces stigmates, dont on a probablement sous-estimé les effets, ont affecté la culture de la Région. Il s'agit probablement de cette vieille culture industrielle – culture sociale-démocrate pour reprendre la catégorisation utilisée par Alistair Cole et par Christian de Visscher – culture du salarié en grande entreprise, qui cadennasse le développement de l'entrepreneuriat si nécessaire au redéploiement. Cette culture est alimentée par la déconnexion institutionnelle entre la Région wallonne et la Communauté française, par l'absence de projet culturel lié au projet économique comme l'a souvent souligné et dénoncé le très regretté Jean Louvet, par le manque d'intérêt des médias francophones localisés à Bruxelles pour l'avenir de la Wallonie. La barrière mentale que représente le

passage à un modèle différent, c'est-à-dire la réalisation d'une transition culturelle, apparaît insurmontable en Wallonie et particulièrement dans les territoires les plus affectés par la désindustrialisation. Dans le Cœur du Hainaut, nous n'avons cessé d'entendre le président du Conseil de Développement, François Goudaillez, le dénoncer. Mais Charleroi, la Basse-Sambre et, dans une moindre mesure, le bassin liégeois sont aussi atteints. Et si Jean-Pierre Dawance appelait justement aux convergences entre les interlocuteurs sociaux et le Gouvernement wallon sur les stratégies de redressement, il faut néanmoins relever que le rôle des organisations syndicales est souvent ambigu quant il s'agit de s'atteler au redéploiement de la Wallonie. Personne ne peut nier qu'elles ont joué un rôle historique dans la prise de conscience du déclin wallon, comme d'ailleurs dans la recherche d'une autonomie régionale accrue pour que la Région puisse prendre son destin en main. Mais, aujourd'hui, nous avons souvent l'impression que ces organisations restent en retrait, que leur implication semble très mesurée, et que, souvent, elles contribuent à maintenir des mythes qui sont autant de freins à la rénovation de la Wallonie. Je ne doute pas que ces propos en agaceront quelques-uns. Je n'ignore pas non plus que si des organisations semblent rester au balcon, certaines sont à des étages plus élevés que d'autres.

## **2.2. Des coûts salariaux trop élevés et une valeur ajoutée insuffisante**

La deuxième piste évoquée pour réactiver le redressement de la Wallonie est centrale. Giuseppe Pagano en a rappelé fort opportunément l'équation : à la fois des coûts salariaux trop élevés et une insuffisance de la valeur ajoutée générée. Concernant le premier handicap, le *Tax shift* wallon – évoqué à la fois par le Président André Antoine et par l'économiste du SPW Laurent Bosquillon – peut, en complément des effets bénéfiques des réformes fiscales fédérales, répondre, au moins partiellement, à cet enjeu. Dans le cadre de son redéploiement économique, la Wallonie a en effet tout intérêt, à l'instar du Fédéral ou comme l'envisage la Région bruxelloise, à envisager une réforme de sa fiscalité afin de soutenir le pouvoir d'achat de ses citoyens et de ses entreprises. La Région wallonne dispose en effet de différents outils pour, d'une part, procéder à une redistribution des richesses en demandant aux plus riches de contribuer au financement des politiques régionales en appliquant des taux progressifs selon les tranches d'impôts payés à l'impôt des personnes physiques, et, d'autre part, pour générer de nouvelles recettes lui permettant de retrouver le plus rapidement possible l'équilibre budgétaire afin de réduire le recours à l'emprunt et de dégager ainsi de nouvelles marges budgétaires qui serviront à financer des politiques de redéploiement économique.

La faiblesse de la valeur ajoutée adresse bien entendu la question de l'éducation : formation et enseignement. Cet enjeu, inscrit dans le nouveau Plan prioritaire wallon tout comme dans le Pacte d'Excellence de la Ministre de l'Éducation de la Communauté française, fait l'objet de toute l'attention de nombreux acteurs. L'Institut Destrée l'a mis au centre de ses préoccupations depuis *La Wallonie au futur* en 1988, a continué à y travailler dans *Wallonie 2020* et a rouvert sa Fabrique de prospective sur l'enseignement obligatoire dans le cadre de *Wallonie 2030* et des réflexions du Collège régional de Prospective de Wallonie. Celui-ci, le 5 septembre dernier, lors de son dernier séminaire, a écouté Bernard Delvaux (UCL-GIRSEF), invité à présenter ses scénarios pour « une tout autre école » [\[4\]](#). D'autres experts sont programmés pour approfondir cette réflexion dans les mois à venir. Cette

question, en particulier celle de l'enseignement technique et professionnel, ainsi que celle de la mise en œuvre des modèles de formation en alternance, sont probablement les plus importantes que la Wallonie ait à traiter. Le malheur, c'est qu'elles sont à la fois centrales et enlisées depuis plus de 30 ans.

### **2.3. Un cadre stratégique qui n'est pas à la mesure des enjeux**

La troisième piste pour réactiver le redressement de la Wallonie est celle du cadre stratégique. C'est vrai, comme l'a indiqué Christian de Visscher, que l'on peut contester mon utilisation de cette formule de Jules Destrée datant de plus d'un siècle : *qui donc éveillera la Wallonie qui dort ?* J'ai rappelé ce 11 septembre matin qu'ils étaient plusieurs à tenter de réveiller la belle cendrillon wallonne : Paul Magnette, à la tête du Gouvernement, André Antoine à la présidence du Parlement, qui s'attache à rendre vigueur à la démocratie wallonne, mais aussi Pierre-Yves Jeholet, Jean-Luc Crucke et Stéphane Hazée depuis les bancs de l'opposition, Sylvie Marique au Secrétariat général du SPW, Marc Becker au Conseil économique et social, maintenant Yves Petre à l'Union wallonne des Entreprises, et quelques autres, trop rares, évidemment. Si on peut contester l'idée que la Wallonie sommeille, on peut difficilement nier que, si l'indice du PIB par habitant de la Région, à prix courants, comparé à la moyenne belge ou à la moyenne européenne, de 1995 à 2013, était un encéphalogramme, on dirait qu'il est plat. *Flat line*, comme on dit à Cardiff : activité cérébrale végétative, gouvernance de ses fonctions vitales éteinte ou en voie d'extinction. La question que nous nous sommes posée en fait lors de cette journée d'étude namuroise est de savoir si quelques neurones actifs et dynamiques – j'en ai cité quelques-uns – sont suffisants pour remettre en route un corps vieillissant, affaibli par des crises multiples et atteint par la nouvelle épidémie qui a frappé le monde occidental en 2007-2008. Si, comme d'autres, je tenais jusqu'en novembre 2014 le discours qui consistait à dire que la Wallonie résistait mieux que d'autres régions à la crise, l'exposé que Bernard Keppenne a présenté au Forum financier à Tournai à ce moment m'a fait perdre cette illusion. Le *Chief Economist* de CBC était pourtant celui qui avait, les années précédentes, contribué à faire passer cette idée en Flandre comme en Wallonie [5]. En fait, le taux de croissance du PIB wallon, qui avait été de 2,1% de 2000 à 2007, c'est-à-dire dans la moyenne belge et un peu moindre de celui de la Flandre, est passé à 0,7% de 2007 à 2013. Pendant cette dernière période marquée par la crise mondiale, la Flandre se maintenait à 1% de croissance et la Belgique à 0,8 % [6].

Ce que chacun ressent aujourd'hui, c'est que le cadre stratégique de la Wallonie n'est pas à la mesure des enjeux qui nous interpellent. A l'instar de ce que l'on fait pour les pouvoirs locaux – Laurent Bosquillon l'a rappelé –, il s'agit aujourd'hui d'étendre le Plan dit Marshall à l'ensemble des politiques régionales. Si, selon l'IWEPS, le Plan prioritaire wallon représentait 4,7 % du budget annuel dans l'ancienne législature, notons que, compte tenu du passage du budget wallon d'environ 8 à plus ou moins 14 milliards d'euros suite à la nouvelle réforme de l'État, il ne représente plus désormais qu'aux alentours de la moitié de ce pourcentage. De surcroît, et c'est là mon propos, nous devons nous intéresser aux 95,3 % qui ne sont pas dans la stratégie régionale. Il faut donc inverser l'équation et construire une stratégie qui intègre la quasi-totalité du budget régional. Je ne dis donc pas qu'il faut augmenter le budget de la région, je dis que tout le budget, toutes les politiques, toutes les structures, tous les instruments, toutes les mesures, doivent être

interrogés à l'aune de la stratégie de redéploiement et intégrés dans cette stratégie : actions, salaires, infrastructures, etc. Toutes les politiques, toutes les dépenses.

En 2002, nous écrivions, Serge Roland et moi-même, ces quelques phrases, dans le texte que j'ai déjà cité :

*D'une part, si le Contrat d'avenir avait représenté l'engagement réciproque entre les acteurs et le gouvernement, on aurait pu imaginer que la Région wallonne joue un effet de levier par rapport aux acteurs impliqués, chacun affectant une partie de ressources aux initiatives nouvelles définies en commun, comme c'est le cas pour les Fonds structurels européens. Cette démarche aurait pu – ou pourrait – s'appliquer à l'ensemble des institutions qui reçoivent des moyens financiers de la Région : organismes d'intérêt public, pouvoirs locaux, Conseil économique et social de la Région wallonne, institutions privées (UWE, Inter-Environnement Wallonie, etc.) et même la Communauté française. D'autre part, après avoir défini ses axes stratégiques avec les acteurs, le gouvernement wallon aurait pu faire de cette bible l'outil majeur de réaffectation de l'ensemble des moyens dont il dispose et qu'il utilise directement : une véritable table rase des différents postes budgétaires avant d'affecter les moyens, bien évidemment, par ordre de priorité [7].*

Cette politique, telle qu'elle est préconisée n'est pas une sanction contre le gouvernement. Il s'agit, au contraire, d'un appel à toutes les forces wallonnes pour soutenir l'action du gouvernement.

## **2.4. Un déséquilibre d'activités non durable**

Enfin, les échanges de ce 11 septembre 2015 ont, à nouveau, permis d'évoquer une question qui peut paraître idéologique mais qui, en fait, ne l'est pas fondamentalement. Si on voit bien que l'on trouve chez les économistes des conceptions philosophico-politiques différentes, des nuances dans les finalités des sociétés humaines, il faut pouvoir reconnaître qu'il existe des équilibres sans lesquels des systèmes ne peuvent assurer ce que le rapport Brundtland appelle l'harmonie. On peut discuter sans fin – et on a commencé à le faire – sur l'importance du poids de la fonction publique, ainsi que sur l'élément de stabilisation que celle-ci peut constituer en temps de crise. Il n'en reste pas moins que depuis le début des années 1990, notamment grâce à l'équipe d'Albert Schleiper dans le cadre des travaux de *La Wallonie au futur*, nous avons relevé l'importance d'un équilibre entre la sphère marchande productive et la sphère marchande non-productive [8]. D'autres, notamment l'Union wallonne des Entreprises, se sont également saisis de cette question. Le déficit persistant de plus de 80.000 emplois dans la première sphère est une question de durabilité pour la société wallonne. Il s'agit d'une question d'autant plus importante qu'elle se situe dans un cadre régional contraint par une dette publique wallonne totale (budget et hors budget) de 19,906 milliards d'euros annoncée au 31 décembre 2015, c'est-à-dire aujourd'hui [9]. Lorsque Roland Gillet parlait des cauchemars qui, parfois, se substituent aux rêves, il évoquait des situations qui, ailleurs, peuvent y ressembler...

### **3. Comment donner davantage de cohérence institutionnelle à la Wallonie ?**

La dernière question que j'ai nourrie portait sur la cohérence institutionnelle à donner à la Wallonie. L'approche comparatiste nous y invitait, notamment l'analyse du degré d'autonomie de chaque région (*Regional Authority Index*). L'exposé de Romain Pasquier sur la Bretagne nous a livré des enjeux qui ne sont pas éloignés de ceux que nous connaissons en Wallonie sous cet aspect-là.

D'emblée, d'ailleurs, la Députée Virginie Defrang-Firket a mis en évidence des questions d'efficience et de lisibilité qui interrogent nos institutions communautaires, régionales, infra-régionales.

Avec Jean-Michel Javaux et Christophe Schoune, ce sont les lieux de territorialisation des politiques publiques mais aussi de démocratie délibérative que sont les bassins de vie qui ont été appréhendés. Il faut, c'est admis, des espaces de réflexion et d'action entre les communes et le niveau régional. Plusieurs de nos colloques et journées d'études précédents s'en sont saisis. La Plateforme d'Intelligence territoriale wallonne y réfléchit régulièrement depuis bientôt dix ans, en nourrissant les réflexions sur le futur SDER. Derrière ces questions, se cachent aussi celles de la vision et de la cohésion territoriale de la Wallonie. Cela a été peu dit mais c'est une interrogation essentielle. Y a-t-il de la place en Wallonie pour un *leadership* qui s'exerce de Comines à Welkenraedt et de Wavre à Arlon ? Est-on légitime pour activer Liège quand on est Hennuyer ? Peut-on dire à Mons et à Charleroi ce qu'ils doivent faire quand on est Liégeois ? J'aimerais en être sûr.

Et puis, lors d'une intervention remarquée, Georges-Henry Simonis a évoqué une vraie question de science politique qu'on ne saurait ignorer, sauf à faire l'autruche : l'avenir de l'État belge. La question de la réalité du mouvement de réunion de la Wallonie à la France avait été posée par le Professeur Alistair Cole quelques heures à peine après son arrivée à Namur. Cette question n'est ni hors sujet, ni aberrante. Elle fait partie du paysage prospectif de la Wallonie et, comme l'a souligné le représentant de l'Alliance Wallonie-France, elle concurrence, en cas d'implosion de la Belgique, celle de l'indépendance de la Wallonie, celle de la Belgique résiduelle ou de toute autre formule que l'on pourrait concevoir. Il est vrai que si l'on se pose la question pour le Pays de Galles confronté aux scénarios écossais, il n'existe pas de raison pour lesquelles on ne poserait pas la question pour la Wallonie. Les risques d'être larguée sont plus grands pour la Wallonie que pour sa cousine d'origine celte. Depuis longtemps, je considère que cette problématique relèvera du Parlement wallon quand elle deviendra brûlante.

### **Conclusion : être libre en obéissant à la loi qu'on s'est donnée**

La riche réflexion qui a été menée avec les chercheurs et acteurs régionaux européens, avec des éclairages particuliers sur la Bretagne, le Pays de Galles et

surtout la Wallonie, a amené des questions qui mériteront des développements ultérieurs. Je pense notamment aux dimensions éthiques de l'action publique et à la nature de la démocratie que l'on veut activer.

Personnellement j'ai été très attentif et très sensible à ce que l'économiste Giuseppe Pagano a dit de l'urgence du redéploiement wallon mais surtout du devoir moral collectif de réduire le niveau de chômage à des niveaux acceptables. Souvenons-nous qu'en 1950, André Renard ne s'était rallié au fédéralisme que pour autant qu'on bannisse le chômage de la Wallonie qu'on se promettait de construire... J'avais moi-même, au moment des fêtes de Wallonie 2014, rappelé que nous ne pouvions pas, de dix ans en dix ans, annoncer aux jeunes que nous allions sortir du tunnel et les laisser dans la pénombre génération après génération. Si nous considérons, comme cela a été constaté dans l'interview de *L'Echo* du 21 mai 2015, que le Plan Marshall n'a pas d'effet suffisant sur le développement socio-économique de la Wallonie, il est moralement et politiquement urgent de reconstruire une nouvelle stratégie pour amplifier celle qui a été amorcée voici dix ans (le Plan prioritaire wallon), 15 ans (le Contrat d'Avenir pour la Wallonie), voire davantage (la Déclaration de politique régionale complémentaire de 1997). Il s'agit, bien entendu, d'une question de confiance du citoyen envers ses institutions. La majorité gouvernementale wallonne l'avait bien compris qui avait fait de la confiance le maître-mot de sa DPR en 2014.

En citant la typologie des politiques publiques face à la crise, élaborée par Jennifer Wallace & alii – *rethinking, reforming, restructuring, retrenching* [10] – Ian Stafford nous a rappelé la nature différente de ces stratégies telles qu'elles ont été menées dans le Pays de Galles. Certes, les coupes budgétaires sont souvent indispensables pour faire face, dans l'immédiateté, aux déficits publics. Mais seules les politiques qui réinterrogent le système, celles qu'on qualifie de politique en double boucle, constituent des changements structurels et donc les véritables bénéficiaires de la crise. Ces transformations doivent être préparées et co-construites de manière collective, ce qui demande une véritable ingénierie que Christophe Schoune a rappelée. On oublie aujourd'hui que nous avons été très loin dans ce dialogue entre élus et société civile dans des dynamiques comme *La Wallonie au futur*, sa conférence-consensus de 1994 ou encore lors des travaux de prospective citoyenne de *Wallonie 2020*, pour ne se référer qu'aux exercices dont l'Institut Destrée a été porteur. Mais nous ne pouvions réaliser ces travaux que parce que les élus étaient eux aussi conscients de l'importance de l'écoute, du respect des acteurs. Leur propre investissement savait aussi se situer en amont du dialogue, en mobilisant leurs collaborateurs pour être présents dans des ateliers ou en siégeant eux-mêmes, parfois des heures durant, parmi les participants à une réflexion.

Le dialogue avec les citoyennes et les citoyens, comme du reste avec les entreprises et les fonctionnaires, est à ce prix. Notons d'ailleurs que, ce 11 septembre, le représentant du SPW dans la première table ronde a salué le fait que le Parlement prenait *des initiatives novatrices et salutaires* pour reconnaître l'Administration comme acteur à part entière.

Permettez-moi de conclure par une citation qui illustre bien cet espoir d'une démocratie renouvelée par l'implication citoyenne de la nouvelle gouvernance politique :

*Quand les lois peuvent infléchir la vie socio-économique, quand elle est soumise aux délibérations des citoyens, à travers l'État ou à côté de lui, on peut à nouveau être libre en obéissant à la loi qu'on s'est donnée.*

A-t-elle été écrite par Montesquieu ?

Est-elle de Rousseau ?

Est-ce Condorcet ?

Ou plutôt Tocqueville ?

Que nenni. Ce texte est de la plume de Paul Magnette, Maître de conférences à l'Université de Bruxelles. Elle est tirée de son ouvrage intitulé *La citoyenneté, Une histoire de l'idée de participation civique*, Bruxelles, Bruylant, 2001, p. 261.

Philippe Destatte

<https://twitter.com/PhD2050>

**Sur le même sujet :**

[L'économie wallonne : les voies d'une transformation accélérée](#) (24 juin 2015)

[Cinq enjeux majeurs pour la législature wallonne](#) (16 septembre 2014)

[Les conditions d'un redéploiement de la Wallonie](#) (16 février 2014)

[1] Steven A. ROSELL e.a., *Governing in an Information Society*, p. 21, Montréal, Institute for Research on Public Policy, 1992. – Philippe DESTATTE dir., *Évaluation, prospective et développement régional*, p. 10sv, Charleroi, Institut Destrée, 2001. – Ph. DESTATTE, *Retour sur un concept incompris : la gouvernance*, Namur, Institut Destrée, 24 avril 2009. [http://www.institut-destree.org/files/files/IDI\\_Education-permanente/2009/EP03\\_Philippe-Destatte\\_Retour\\_sur\\_un\\_concept\\_incompris\\_la\\_gouvernance\\_2009-04-24.pdf](http://www.institut-destree.org/files/files/IDI_Education-permanente/2009/EP03_Philippe-Destatte_Retour_sur_un_concept_incompris_la_gouvernance_2009-04-24.pdf)

[2] Philippe DESTATTE et Serge ROLAND, *Le Contrat d'avenir pour la Wallonie, Un essai de contractualisation pour une nouvelle gouvernance régionale (1999-2001)*, Working Paper, p. 55-56, Namur, Institut Destrée, 2002.

[3] François-Xavier LEFEVRE, « *La Wallonie a encore besoin de 20 ans pour revenir dans la moyenne belge* », dans *L'Echo*, 21 mai 2015.

[4] Bernard DELVAUX, *Une tout autre école*, Louvain-la-Neuve, GIRSEF-UCL, 2015.

[5] Bernard KEPPENE, *Une Wallonie en pleine relance ?*, Tournai, Forum financier de la BNB, 20 novembre 2014.

[6] Florence HENNART, *Evolution de l'économie régionale et enjeux*, Exposé au Collège régional de Prospective de Wallonie, Namur, 5 septembre 2013. Données BfP / IWEPS

[7] Philippe DESTATTE et Serge ROLAND, *Le Contrat d'avenir pour la Wallonie, Un essai de contractualisation pour une nouvelle gouvernance régionale...*, p. 55-56.

[8] *La Wallonie au futur, Le défi de l'éducation*, p. 130sv, Charleroi, Institut Destrée, 1992.

[9] Sébastien THONET, Elodie LECUIVRE, Caroline PODGORNIK et Robert DESCHAMPS, *Les perspectives budgétaires de la Wallonie de 2015 à 2025*, p. 91, Namur, Université de Namur, CERPE, Août 2015. (Departement of Economics, Working Papers, n° 78, 2015/02).

[10] Jennifer WALLACE, Megan MATHIAS and Jenny BROTHIE, *Weathering the Storm? A look at Small Countries's Public Services in Times of Austerity*, Cardiff Business School, CarnegieUK Trust, 2013.

<http://www.carnegieuktrust.org.uk/publications/2013/weathering-the-storm—full-report>